

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13168**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales à finalité professionnelle Mention Psychologie Spécialité Psychologie clinique, psychopathologie et santé mentale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités de psychologue clinicien, auprès d'adultes, d'adolescents et d'enfants : évaluation et bilans psychologiques, accueil, conseil, orientation et prise en charge des personnes en souffrance psychologique, formation.

* Connaissances acquises :

- Psychologie clinique et psychopathologie de l'adulte
- Psychologie clinique et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent
- Fondamentaux de l'examen psychologique
- Fondements théoriques sous-tendant les divers modes de prise en charge et les principes de base des psychothérapies
- Fondamentaux de la recherche en psychologie clinique et psychopathologie

* Compétences acquises : à l'issue de son cursus, l'étudiant doit être capable de :

- Maîtriser les connaissances fondamentales en psychopathologie de l'enfant et de l'adulte
- Avoir acquis des compétences solides à la pratique de l'entretien clinique
- Maîtriser les outils de l'évaluation clinique et réaliser des bilans psychologiques
- Accueillir, orienter et prendre en charge (accompagnement, suivi, soutien thérapeutique ...)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme peut exercer dans les multiples champs où il est fait appel au psychologue clinicien : secteur psychiatrique, secteurs médicaux, sociaux ou éducatifs.

Psychologue clinicien, auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes.

Psychologue praticien.

Psychologue de la santé.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

Réglementation d'activités :

L'activité de psychologue est soumise à l'application de la loi 85-772 du 25 juillet 1985 et du décret 90-259 du 22 mars 1990 qui prévoient la possession de certifications spécifiques dont un Master professionnel de Psychologie.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Recherche se fait sur critères exclusivement pédagogiques.

La formation se déroule sur 4 semestres. La certification s'obtient après une évaluation portant sur 6 champs concernant les unités suivantes :

Champ 1 : Psychologie clinique et psychopathologie de l'adulte : Psychologie clinique et psychopathologie de l'adulte 1 et 2, Les pathologies de la modernité, Clinique du lien social ou Clinique du corps et de l'identité, Les addictions ou Clinique psychosomatique)

Champ 2 : Psychologie clinique et psychopathologie de l'enfant et l'adolescent : Psychologie clinique et psychopathologie de l'enfant et l'adolescent 1 et 2, Clinique de la petite enfance et de la parentalité)

Champ 3 : Evaluation, examen psychologique : Examen psychologique 1, Examen psychologique de l'adulte, Examen psychologique de l'enfant et de l'adolescent)

Champ 4 : Accueil, orientation, prise en charge : Pratiques psychologiques 1 et 2, Pratiques professionnelles 1 et 2, Entretiens cliniques, Base des psychothérapies)

Champ 4 : Méthodologie de la recherche : Méthodologie de la recherche, mémoire de recherche)

Champ 5 : Langue vivante : anglais

Stage : 250h de stage en M1, 500h de stage en M2

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre.

* Moyens : pour atteindre ces objectifs, le programme utilise une pédagogie active où les enseignements sont directement orientés sur l'apprentissage de la pratique clinique (études de cas, formation à l'entretien individuel et de groupe, supervision du stage ...). Un travail de réflexion sur les soubassements théoriques est également favorisé, soutenu par une pédagogie interactive (travaux à partir de lecture, discussions, dossiers). Pour valider le M1, un stage de 250h est obligatoire, donnant lieu à un mémoire de recherche clinique. En M2, 500 heures en milieu professionnel sont réalisées, donnant lieu à un mémoire professionnel avec soutenance.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		50% de professionnels et 50% d'enseignants-chercheurs
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

Université Paul Valéry

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°32277

Arrêté du 19 juillet 2007.